



PRODUCTIFICHE

Monitoring biologique

Le monitoring biologique est une étape complémentaire au monitoring de l'environnement. Son objectif est d'évaluer l'exposition des collaborateurs aux substances chimiques. Le monitoring biologique est effectué en mesurant les produits chimiques ou leurs métabolites, notamment dans les fluides corporels, généralement l'urine ou le sang. Il n'est pas possible de procéder à un monitoring biologique pour tous les produits chimiques et leurs métabolites.

Pourquoi ?

Le monitoring biologique est une méthode visant à déterminer la dose d'une substance chimique présente dans l'organisme. Contrairement au monitoring de l'environnement, le monitoring biologique prend en compte les différences individuelles de degré d'absorption, le métabolisme et l'élimination de l'organisme.

Des différences de dose interne peuvent également survenir lors de différentes utilisations de moyens de protection individuelle ou en cas d'exposition à des substances chimiques en dehors du travail, notamment en pratiquant un hobby.

Pour vous ?

Les collaborateurs peuvent-ils être exposés à des produits chimiques ?

Pensez aux soudeurs qui sont en présence de métaux lourds ou les laborantins et les opérateurs en chimie qui manipulent des solvants. Le monitoring biologique peut alors se révéler très utile.

Comment ?

En premier lieu, il y a une consultation avec le médecin du travail ou l'hygiéniste du travail. Ils décident ensemble des agents chimiques pour lesquels il est utile de lancer un monitoring biologique. En règle générale, on demandera aux collaborateurs de fournir un échantillon d'urine (ou de sang). Une analyse de laboratoire permettra d'identifier les agents chimiques ou leurs métabolites présents dans l'échantillon.

Résultat

Votre médecin du travail interprète les résultats. Les données d'exposition font partie du dossier de santé et sont préservées dans le respect du secret médical.

Peut-on garantir le secret médical des collaborateurs exposés? Dans ce cas, le conseiller en prévention médecin mettra à disposition du Comité les données d'exposition rendues anonymes. Ces données peuvent révéler la nécessité de prendre des mesures.

Celles-ci comprennent par ordre de priorité :

1° La conception de procédés de travail appropriés, la prise de mesures techniques ainsi que l'utilisation d'équipements et de matériaux adéquats. L'objectif est de prévenir ou de minimiser les émissions d'agents chimiques dangereux pouvant présenter des risques pour la sécurité et la santé des collaborateurs sur leur lieu de travail.

2° L'application des mesures de protection collective à la source du risque, telles qu'une bonne ventilation et des mesures organisationnelles appropriées.

3° Si l'exposition ne peut être empêchée par d'autres moyens : appliquer des mesures de protection individuelle, comprenant un équipement de protection individuel.

En pratique ?

Le prélèvement d'urine ou de sang est effectué par une infirmière de Mensura. Pour identifier certains agents chimiques ou métabolites, il est préférable de faire l'échantillonnage en fin de semaine. Assurez-vous de prévenir vos collaborateurs à temps.

Besoin de plus ?

Le monitoring biologique est-il utile pour votre entreprise ?
Et dans la pratique, comment gérer cela au mieux ?
Contactez votre médecin du travail.